



Conseil d'Administration du Parc national des Ecrins

Résolution n° 2016/17 – CA

Désignation des représentants du conseil d'administration pour le comité de sélection du futur directeur de l'établissement public

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L331-8 du code de l'environnement,

Vu les avis donnés par les membres du conseil d'administration au travers de la consultation électronique du 14 mars 2016,

Désigne au titre des membres du comité de sélection du futur directeur de l'établissement :

- Monsieur Bernard HERITIER, président du conseil d'administration et président du comité de sélection
- M Jean CONREAUX, premier vice-président du conseil d'administration et maire de Vallouise
- M Pierre BALME, deuxième vice-président du conseil d'administration et maire de Vénosc

Votes exprimés : 37
Voix pour : 36
Voix contre : 0
Abstentions : 1

Le Président du Conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le Directeur par Intérim

Thierry DURAND